



Société à Capital Public au capital de 1 500 000 000 F CFA
Créée par Décret N°71/DF/95 1^{er} mars 1971 et transformée par Décret N°2019/205 du 24 avril 2019

Public Limited Company (Ltd.) with a capital of CFA Francs 1.500.000.000
Created by decree No.71/DF/95 of March 1,1971 and transformed into a Public Limited Company by Decree No.2019/205 of April 24, 2019

COMMUNIQUE PRESSE

Sous la présidence de **Monsieur Philippe NYETAM**, président de séance désigné par ses pairs, la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (**MAGZI**) **S.A.** a tenu le **mardi 30 janvier 2024** la dixième (10^e) session ordinaire de son Conseil d'Administration au siège de l'institution à Yaoundé, sis au lieu-dit Mvan.

Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette session notamment ceux relatifs à l'examen des rapports de performance 2023 et 2021-2023, du cadre budgétaire et des dépenses à moyen terme au titre de la période 2024-2026 et des projets de performance et de budget de l'exercice 2024.

Au cours de leurs échanges, les Membres du Conseil d'Administration ont relevé avec satisfaction l'amélioration constante des résultats réalisés par la MAGZI malgré les moyens limités dont dispose cette entreprise au regard de ses besoins réels de financement et souligné la nécessité qu'il y avait à appuyer les dirigeants de l'entreprise dans leurs efforts en mettant effectivement à leur disposition les moyens qui leur sont affectés et ceux nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et l'attractivité des zones industrielles en vue de meilleures performances.

Aussi, ont-ils adressé leurs félicitations à la Direction Générale et encouragé celle-ci à poursuivre les actions engagées notamment en renforçant les méthodes de recouvrement des recettes locatives et en s'appropriant

pleinement les dispositions avantageuses du nouveau statut juridique de la MAGZI qui lui ouvre de larges possibilités pour rechercher les financements nécessaires au développement des zones industrielles.

À l'issue des travaux, des recommandations visant à améliorer les documents présentés ont été faites et plusieurs résolutions adoptées dont entre autres celles portant :

- révision de l'organigramme et des loyers des terrains ;
- approbation :
 - du plan de recrutement 2024 ;
 - des rapports de performance 2021 et 2021-2023 ;
 - du projet de performance au titre de la période 2024-2026 ;
 - des projets de performance et de budget de l'exercice 2024 arrêtés en recettes et en dépenses à la somme de **six milliards deux cent dix-huit millions sept cent soixante-sept mille dix-sept (6 218 767 017) F CFA** dont deux milliards cinq cent vingt-deux millions cinq cent quarante-six mille (2 522 546 000) F CFA pour le **programme opérationnel** et trois milliards six cent quatre-vingt-seize millions deux cent vingt et un mille dix-sept (3 696 221 017) F CFA pour le **programme support**.

Pour terminer, il a été procédé à quelques nominations à des postes de responsabilité.

YAOUNDÉ LE

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

Christel Georges MANON
Grand Officier de l'Ordre National
de la Valeur

NYETAM Philippe
Magistrat

